# INFORMATIONS CLÉS POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FIA. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

## **DYNAFLEXI** (FR0010271668)

Le FIA est soumis au droit français Ce FIA est géré par TURGOT ASSET MANAGEMENT

### **OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT**

FIA de classification « Actions internationales », son objectif de performance est de surperformer l'indice de référence composite : 25% MSCI World + 40% Eurostoxx 50 + 35% CAC40 clôture dividendes réinvestis.

Pour répondre à son objectif de gestion, le gérant combinera différents niveaux d'allocation d'actifs : une allocation tactique relevant de décisions de gestion à court terme qui reflètent les choix de répartition entre les différentes classes d'actifs -- une allocation prenant en compte les pondérations entre les différentes zones géographiques (pays de la communauté européenne, pays de l'OCDE et pays émergents) en fonction des anticipations et des opportunités offertes sur les marchés et une allocation prenant en compte la répartition entre le style de gestion et le choix des OPCVM/FIA supports.

Le FIA sera exposé au risque actions (dérivés inclus) de 75% à 100% de l'actif net, via des OPCVM ou OPCVM/FIA de droit français (de 50% à 100%) ou des titres en direct (maximum 50%). Aucun secteur économique n'est prédominant. L'exposition maximale en petites et moyennes capitalisations ne sera pas supérieure à 50% de l'actif net et le FCP sera exposé aux marchés des pays émergents jusqu'à 40% maximum.

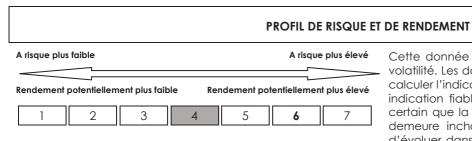
Le FCP est exposé aux titres de créances et instruments du marché monétaire internationaux (taux fixes et/ou variables) libellés en euro ou en devises de la zone euro ou internationaux (pays de l'OCDE et hors pays émergents) de 0% à 25% de l'actif net. La gestion sera discrétionnaire en terme de répartition dette publique/dette privée, de rating (les titres « high yield » ou non notés pourront représenter jusqu'à 100% de l'actif net) et de sensibilité (0 à 4). L'exposition en obligations convertibles sera inférieure à 10% de l'actif net. Cette exposition pourra s'opérer via des OPCVM/FIA ou des titres en direct.

Dans le cadre de sa gestion, le FCP est soumis au risque de change puisque ce dernier est investi sur des actifs internationaux libellés en une autre monnaie que la devise du fonds, à savoir l'euro. Le gérant pourra alors décider de se couvrir contre une baisse de la devise étrangère (contre euro) en procédant à des opérations de change à terme.

Le FCP pourra intervenir sur des futures et options négociés sur des marchés réglementés pour couvrir ou exposer le portefeuille aux risques action, taux ou change.

Le FCP capitalise ses revenus ; la durée de placement recommandée est de 5 à 7 ans.

Les investisseurs peuvent obtenir le rachat de leurs parts sur demande auprès de CACEIS BANK. Les demandes sont centralisées chaque jour (J) jusqu'à 11 heures chez CACEIS BANK et sont exécutées quotidiennement sur la base de la prochaine valeur liquidative calculée sur les cours de clôture de J et publiée en J+1.



Cette donnée se base sur les résultats passés en matière de volatilité. Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique peuvent ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FIA. Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée. Le classement du FIA est susceptible d'évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

### Pourquoi le FIA est classé dans la catégorie [4] :

Le FCP se situe actuellement au niveau 4 de l'indicateur synthétique dû à sa forte exposition aux actions internationales de toute taille de capitalisation y compris sur les pays émergents.

## $\underline{\textbf{Risques importants pour le FIA non pris en compte dans l'indicateur}}:$

- Risque de crédit : Il représente le risque éventuel de dégradation de la signature de l'émetteur et le risque que l'émetteur ne puisse pas faire face à ses remboursements, ce qui induira une baisse du cours du titre et donc de la valeur liquidative de le FIA. Ce risque est d'autant plus important que le fonds peut être investi en titres high yield (« haut rendement ») spéculatifs jusqu'à 100% de son actif net.
- Risque lié à la faible liquidité de certains titres : Les investissements du fonds sont possibles sur les actions de petites et moyennes capitalisations. Le volume de ces titres cotés en bourse peut être réduit, les mouvements de marché sont donc plus marqués, à la hausse comme à la baisse, et plus rapides que sur les grandes capitalisations. La valeur liquidative du Fonds pourra donc avoir le même comportement.

#### **FRAIS**

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FIA y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

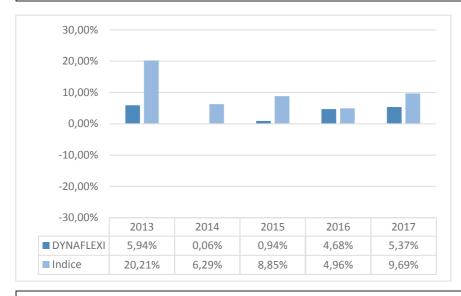
Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	4.00%
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi Dans certains cas, les frais peuvent être moindres. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.  Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants	5.52%*
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

\* Le pourcentage communiqué - qui intègre les frais de gestion et de fonctionnement ainsi que les commissions de mouvements imputés au FIA- se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos le 29/12/2017. Ce chiffre peut varier d'une année sur l'autre.

Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le FIA lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la rubrique « frais et commissions » du prospectus de ce FIA, disponible sur le site www.turgot-am.fr.

### **PERFORMANCES PASSEES**



Ce diagramme ne constitue pas une indication fiable des performances futures.

Les frais courants ainsi que les éventuelles commissions de performance prélevées ont été inclus dans le calcul des performances passées. Les éventuels frais d'entrée ou de sortie n'ont pas été inclus dans le calcul des performances passées.

Date de création du FIA: 06/04/2006

<u>Devise de calcul des performances passées du FIA</u> : Euro

\* A partir du 01/07/2013, l'indicateur de référence est calculé dividendes réinvestis

### **INFORMATIONS PRATIQUES**

**Dépositaire** : CACEIS BANK SA

<u>Lieu et modalités d'obtention d'information sur le FIA (prospectus/rapport annuel/document semestriel) : Le porteur peut</u> obtenir plus d'information sur le FIA sur simple demande écrite auprès de TURGOT ASSET MANAGEMENT – 6, rue Paul Baudry – 75008 Paris – contact@turgot-am.fr

<u>Lieu et modalités d'obtention d'autres informations pratiques notamment la valeur liquidative :</u> Le lieu de publication de la valeur liquidative se situe dans les locaux de la société de gestion.

<u>Fiscalité</u>: Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de FCP peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur du FIA.

La responsabilité de TURGOT ASSET MANAGEMENT ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FIA.

TURGOT ASSET MANAGEMENT est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers. DYNAFLEXI est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers.

Le présent FIA n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique « US Person ». La définition de « US Person » est disponible dans le prospectus (Rubrique Souscripteurs concernés et Profil de l'investisseur).

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 01/07/2018.